MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Pour la publication du Petit Catechisme, rédigé par l'ordre du premier Concile Provincial.

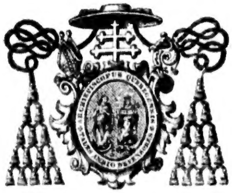

PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, ETC., ETC.

A tous les Curés, Prêtres, Catéchistes, et à tous les fidèles de notre Archidiocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

L'ENSEIGNEMENT de la doctrine chrétienne est le premier devoir des pasteurs de l'Eglise. C'est à eux que Jésus-Christ a confié le dépôt sacré de la foi : c'est à eux qu'il a commandé d'annoncer son Evangile à toutes les nations : c'est avec eux qu'il a promis de demeurer toujours, pour les éclairer, et pour enseigner par eux, jusqu'à la consommation des siècles : afin que toutes les générations entendent qu'en les écoutant, on l'écoute lui-même, et qu'elles viennent ainsi avec confiance apprendre la vérité de leur bouche.

De là il suit que cet enseignement doit être l'objet constant de la sollicitude des Evêques. Or le catéchisme est comme le livre élémentaire de cette science divine : il est destiné à en jeter les premières semences dans le cœur des enfants :

1853
(24)

c'est là qu'ils doivent puiser les grands principes de la foi et de la morale chrétienne. Les Evêques de cette province, assemblés en Concile pour la première fois, afin de traiter ensemble des grands intérêts de la religion, et du salut des peuples confiés à leurs soins, après avoir jeté les fondements de l'unité dans le culte de Dieu, devaient donc songer aussi à poser la base de l'uniformité dans l'enseignement religieux, en adoptant un catéchisme commun à tous les diocèses. C'est aussi ce qu'ils ont fait par le VIIIe décret du Concile Provincial.

Par ce décret, le catéchisme de Butler a été choisi pour tous les fidèles de cette province parlant la langue anglaise. Et il était bien convenable, sans doute, de donner aux fidèles de cette langue, pour l'instruction de leurs enfants, ce catéchisme, qui est celui de leur mère-patrie, qu'ils ont appris dans leur enfance, et que l'on trouve admis dans tous les diocèses des Etats-Unis.

Il convenait pareillement de laisser aux fidèles de la langue française le petit et le grand catéchismes de Québec, en usage depuis longtemps dans tous les diocèses qui composent aujourd'hui la province de Québec. Mais les Pères du Concile ont voulu que le petit catéchisme français, dans une nouvelle édition qu'ils en ont commandée, avec injonction de n'y rien changer au fond, fût augmenté dans certaines parties, et rédigé dans un autre ordre et sous une forme nouvelle.

Leurs intentions ont été fidèlement suivies. Toute la substance du petit catéchisme a été conservée. Presque tout ce qu'on y a ajouté a été pris, suivant leurs instructions, du grand catéchisme : afin que le petit serve ainsi de préparation, et comme d'introduction au grand : et que, par là, les enfants aient moins de peine à apprendre celui-ci.

L'ordre suivi dans la distribution des matières est celui du catechisme du Concile de Trente, lequel, étant approuvé de l'Eglise, doit naturellement servir de modèle à tous les autres. Cet ordre d'ailleurs a l'avantage de présenter aux enfants, dès la seconde partie, la doctrine des sacrements, dont la connaissance leur est indispensable pour faire leur première communion, et de diminuer ainsi beaucoup la difficulté qu'on éprouve souvent à la leur faire apprendre, quand ils ne la trouvent qu'à la fin.

Quant à la forme, suivant la pensée des Pères, on a fait deux choses : premièrement, on a tâché de mettre, entre les réponses, une telle liaison qu'on pût les lire de suite, et qu'elles formassent un discours suivi, sans le secours des demandes ; 2° on s'est attaché à reproduire, presque partout, la question dans la

réponse, afin d'aider les enfants à graver l'une et l'autre dans leur mémoire ; de leur en faciliter l'intelligence ; et, enfin, de leur suggérer, jusqu'à un certain point, la réponse par la demande.

Cette méthode, d'ailleurs conforme aux règles, nécessite sans doute des répétitions, et grossit notre catéchisme : mais cet inconvénient léger est abondamment compensé par l'avantage incontestable qu'elle procure aux enfants de saisir les questions, et d'y répondre à propos.

Le petit catéchisme français se trouve ainsi, il est vrai, assez considérablement augmenté ; mais, outre que la plupart des additions ne tendent qu'à soulager leur mémoire, dans l'état avancé de l'éducation de nos paroisses, où presque tous les enfants savent lire, nous osons nous flatter que son étendue n'est que justement proportionnée à la capacité du plus grand nombre.

Dans le petit catéchisme de Québec, un astérique désignait les questions indispensables, dont on pouvait se contenter avec les enfants de peu de mémoire, et les adultes d'une intelligence bornée. Cet arrangement, rarement compris par les enfants, et même par les personnes chargées de leur montrer la lettre du catéchisme, comme l'expérience l'a fait voir, n'a pas été reproduit dans le petit catéchisme provincial. De l'avis des Evêques, et de plusieurs théologiens du Concile, on a mieux aimé faire, pour les petits enfants et pour ceux qui n'ont pas de mémoire, un extrait du petit catéchisme, qu'on a mis à sa suite).

Tel est donc le petit catéchisme, tant anglais que français, qui vient d'être publié, par ordre du premier Concile Provincial de Québec, et qui doit désormais servir de texte, pour l'enseignement élémentaire de la religion, dans toute l'étendue de cette province ecclésiastique.

En vous le présentant, Nos Très Chers Frères et nos collaborateurs dans le saint ministère, nous nous sentons pressé de vous exhorter, au nom du Seigneur, à travailler avec courage et persévérance, à procurer l'instruction religieuse aux enfants confiés à vos soins : sachant que de là dépend principalement la conservation de la foi, de la piété et des bonnes mœurs dans le peuple, et le salut éternel des âmes.

Afin de seconder votre zèle et vos efforts, dans une œuvre si importante, et de faire sentir aux fidèles que vous êtes chargés de diriger, l'obligation indispensable où ils sont de s'appliquer et de veiller de bonne heure à l'instruction chrétienne de leurs enfants, nous renouvelons, par les présentes, toutes les ordonnances

de nos illustres prédécesseurs à ce sujet, et en particulier, celle de feu Monseigneur B. C. Panet, de sainte mémoire.

A CES CAUSES, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le petit catéchisme de Québec, en langue française, et le catéchisme de Butler, en langue anglaise, publiés, l'un et autre, par l'ordre du premier Concile Provincial de Québec, et revêtus de notre approbation, sont tous deux promulgués dans notre archidiocèse.

2° Après le premier octobre de la présente année, ils seront les seuls, avec le grand catéchisme de Québec, qui leur sert de complément, dont il sera permis de faire usage dans les instructions publiques.

3° Dans toutes les paroisses, et dans toutes les missions où il y a un prêtre, le catéchisme se fera régulièrement, tous les dimanches et fêtes de l'année.

4° Dans le temps où il sera question de préparer prochainement les enfants à la première communion, outre le dimanche, on fera encore le catéchisme au moins trois fois par semaine.

5° Les maîtres et maîtresses d'école de paroisse le feront en tout temps, dans leur école, deux fois par semaine : et aussitôt que les enfants seront capables de lire, nous désirons que le petit et le grand catéchisme soient leurs premiers livres d'école.

6° Nous exhortons les parents et les maîtres à envoyer assiduement leurs enfants et leurs engagés au catéchisme, et à obliger ceux d'entre eux qui auront nouvellement fait leur première communion à y assister, les dimanches et fêtes, au moins pendant une année ; et, s'ils en sont capables, à apprendre et à réciter publiquement les articles du grand catéchisme, que M. le curé jugera à propos de leur demander.

Par ce moyen les enfants graveront dans leur mémoire, et comprendront mieux ce qu'ils auront appris avant leur première communion ; ils acquerront une connaissance suffisante des vérités de la religion, et seront moins exposés à les oublier.

7° Nous exhortons aussi les parents et les maîtres des enfants, et tous les fidèles en général, à fréquenter eux-mêmes les instructions du catéchisme, les dimanches et fêtes. C'est un excellent moyen de s'assurer de l'assiduité de leurs enfants, d'exciter leur attention et leur émulation : de connaître leurs progrès : de s'instruire enfin soi-même, et de s'édifier avec eux.

Nous souhaitons enfin que dans toutes les familles l'on conserve toujours un exemplaire du Petit et du Grand Catéchismes : afin de faire répéter aux petits enfants, de faire repasser aux grands et de leur expliquer, de temps en temps, les vérités importantes qui nous y sont enseignées,—vérités qu'il importe tant d'avoir toujours présentes à la mémoire ;—et aussi afin d'avoir en main les excellentes prières du matin et du soir, qui se trouvent dans le grand catéchisme, surtout celles du soir, que nous désirons bien vivement que l'on prenne la sainte habitude de faire tous les jours en famille : comme nous voulons que messieurs les Curés maintiennent l'usage, depuis longtemps établi, de les faire dans leur église, aux instructions qu'ils donnent, la semaine, dans le carême.

Sera le présent mandement (*) lu au prône, dans toutes les églises où se fera l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés, le premier dimanche après sa réception ; et, tous les ans, au prône des messes paroissiales, le second dimanche après pâque, au lieu et place du mandement de Monseigneur B. C. Panet, qui se trouve à la tête du grand catéchisme.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le dix d'avril mil huit cent cinquante-trois.

✠ P. F., ARCHEV. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,
Secrétaire.

Certifié,

Edmond Langevin Ptre
Secrétaire.

(*) Dans la lecture que l'on fera tous les ans de ce mandement, on passera ce qui est renfermé dans la parenthèse.